



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 009

Séance du 11 février 2026

ADHESION A L'ASSOCIATION LAINAMAC

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 16 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Philippe ESTERELLAS.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer la filière des « Arts textiles & Arts Tissés » et de soutenir le « cluster laine » régional, il apparaît opportun d'adhérer à l'association LAINAMAC au titre de l'année 2026.

Le montant de la cotisation 2026 s'élève à 1 000,00 €.

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADHERER** à l'association LAINAMAC pour l'année 2026 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **1 000,00 €**.

Ainsi fait et délibéré le 11 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

